

SMIRTOM**du SAINT-AMANDS****Extrait du registre des délibérations****Comité syndical du 30 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le 30 juillet à 14 heures, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amands s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, doyen d'âge. Monsieur Olivier HURABIELLE, élu président en a ensuite présidé la séance.

Date de la convocation : 21 juillet 2020

Nombre de membres : Nombre de délégués : 31

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Absents, excusés : 3

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER : messieurs Jean-Paul BELLOT, Dominique BURLAUD, Dominique CHAMPAGNE; Baptiste TALLAN; COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD : madame Françoise AFFRET, messieurs Fabrice AUPETIT, Dominique DUBREUIL, Jean GIRAUD, Claude SCHNURER; COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE : Dominique MALLERON; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Marie BLASQUEZ, messieurs Claude AUBAILLY, Pascal AUGENDRE, Philippe AUZON, Patrick BIGOT, Francis BLONDIEAU, PHILIPPE PERRICHON; COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE, NIEVRE ET BERTRANGES : monsieur Eric JACQUET, COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NERONDES : madame Violette FERNANDES , messieurs Christian ALLIER, Thierry PORIKIAN, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : messieurs Olivier BEATRIX, Jean-Yves GIOT, Olivier HURABIELLE, Pierre MANCION, Michel SAUVAGNAT; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : : messieurs Olivier COMBETTE, Pierre GUIBLIN.

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE : messieurs Yves DEBONO, André DELAVault, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : : monsieur Philippe WILLEME

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 14 heures 00.
Monsieur Thierry PORIKIAN est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL
SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 30 juillet 2020

Délibération n° 2020-DC00010

ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L.2121-22 portant sur la création de commissions internes ;

Le Président propose la mise en place d'une Commission des Finances au sein du Syndicat Mixte selon le principe de la répartition des différents secteurs du SMIRTOM du Saint-Amandois et qu'elle soit composée de 13 membres.

Le président et les vice-présidents sont membres de droits et siègent à la commission, le rapporteur de la commission est membre du bureau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de procéder à l'élection par vote à main levée.

A l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus membres de la commission des finances :

- Francis BLONDIEAU
- Patrick BIGOT
- Christian ALLIER
- Olivier COMBETTE
- Jean-Yves GIOT
- Marie BLASQUEZ
- Michel SAUVAGNAT
- André DELAVault
- Philippe AUZON

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président

Olivier HURABIELLE

